

Les professeurs du Conservatoire doivent-ils être longtemps encore réduits à se nourrir de sons?

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1965)**

Heft 33

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1028965>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les professeurs du Conservatoire doivent-ils être longtemps encore

On va, à Lausanne, construire un nouveau Conservatoire. Cela fera une belle façade. Mais derrière ? Dans le numéro 31 de « Domaine Public », nous annonçons que nous décrivons de manière plus complète les conditions de l'enseignement de la musique à Lausanne. Renseignements pris, la réalité dépasse toutes nos suppositions. Quel décalage entre la place faite publiquement à la musique dans la société et les conditions imposées aux musiciens enseignant !

L'enseignement est assumé à Lausanne par le Conservatoire, l'Ecole sociale de musique, l'Institut de Ribapierre. Nous examinerons le fonctionnement du Conservatoire seul, parce que cette institution est la plus importante par le nombre des élèves, par celui des professeurs, et aussi parce qu'elle jouit d'une certaine « officialité » aux yeux de l'opinion publique.

Un sort enviable

Le public croit volontiers que la situation de professeur au Conservatoire est enviable à plus d'un titre : le salaire d'un professeur et le prestige du virtuose. Qu'en est-il au juste ?

Le prestige, passons ; de toute façon, il ne constitue pas en lui-même une rémunération. Mais le traitement ?

Tous les professeurs sont rémunérés, non par un salaire, mais par des honoraires. Ils reçoivent le 85 % des écolages payés par les élèves. Leur rétribution dépend donc du nombre de leurs élèves et du degré dans lequel ils enseignent. Reprenons ces deux points !

A Lausanne, comme dans les autres conservatoires romands, on distingue divers degrés : élémentaire, moyen, supérieur, indépendamment d'ailleurs des classes professionnelles : normale et virtuosité. Les écolages sont différents selon les degrés : en classe générale, il faut compter 250 francs par semestre ; 475 francs en virtuosité.

Un professeur aura donc intérêt à enseigner dans les degrés les plus élevés. Mais comment se fait la promotion à l'enseignement supérieur ? Les cri-

tères, s'ils existent, nous échappent. Mais « on » a la promotion généreuse. On n'aime pas faire de la peine. Et puis, la promotion n'engage pas. De toutes façons, ce sont les élèves qui choisissent leurs maîtres. Et l'on sait bien qu'ils choisissent les plus cotés. On peut donc multiplier les promotions comme des fiches de consolation ; les conséquences ne seront pas bien graves.

Le professeur a aussi un intérêt direct, financièrement parlant, à attirer le plus grand nombre d'élèves possible. Comme les professeurs sont en surnombre (on a la « nomination » généreuse, comme la « promotion » et pour les mêmes raisons : cela ne coûte rien à l'institut et n'entraîne aucune responsabilité puisque les maîtres n'auront jamais que les élèves qui voudront venir à eux), la concurrence est dure ; elle n'a pas de fin. Un professeur n'est pas frappé par la limite d'âge. Comment pourrait-on, puisque la sécurité sociale n'est pas organisée et qu'un modeste fonds de prévoyance ne fut créé qu'il y a peu de temps ? On voit de vieux maîtres de 80 ans espérer, encore, quelques disciples. On peut imaginer les jalousies, les rancœurs que provoque cette chasse à l'élève. Mais, au moins, le maître qui travaille à plein temps est-il, lui, correctement rétribué ?

Le maître « privilégié »

Un maître ne saurait multiplier les heures d'enseignement. La pratique d'un instrument exige d'abord un exercice quotidien ; il doit donc prévoir ses heures d'entraînement personnel ; il doit d'autre part faire sa culture, étudier des œuvres nouvelles qu'il proposera à ses élèves. On admet ainsi qu'en règle générale un professeur ne devrait pas avoir plus de vingt-six heures de cours par semaine. De surcroît, les plus doués doivent préparer quelques concerts, trop rares hélas, et dont les cachets permettent au mieux de payer les frais d'une tournée à l'étranger. A Lausanne, les leçons durent quarante minutes en règle générale. Si l'on tient compte du fait qu'il y a bien souvent un léger battement entre deux leçons, et que d'autre part l'on ne saurait exiger d'un pro-

fesseur qu'il donne des cours de treize heures à vingt heures par exemple sans une légère pause, on constate qu'il faut de 32 à 35 élèves pour parvenir au chiffre moyen de vingt-six heures de cours par semaine. Il y a huitante professeurs environ à Lausanne, ce qui signifie que, pour que chaque professeur ait un plein emploi, l'effectif des élèves du Conservatoire devrait dépasser 2500. Il est à l'heure actuelle de 995 !

Il y a pourtant quelques privilégiés qui donnent 32 à 35 leçons (de 40 minutes) par semaine. Ces « privilégiés », qui travaillent au maximum des forces d'un enseignant, parviennent ainsi à gagner, en une année, 6400 francs (plus l'allocation de vacances de 6 %). **Par mois, ils doivent vivre avec 535 francs.**

Il est des professeurs de virtuosité, de réputation européenne, dont on peut dire qu'ils sont, dans le domaine de la musique, ce que sont des professeurs d'Université dans le domaine de la science, qui gagnent, avec un horaire complet (18 à 20 élèves), 650 francs par mois.

Certes, beaucoup de professeurs ne viennent chercher au Conservatoire qu'un à côté ; ils exercent une autre fonction (enseignement secondaire, Orchestre de chambre). Mais ce ne saurait être le cas pour tous, notamment pour les pianistes.

Que dire alors du sort des professionnels qui ne peuvent donner, faute d'élèves, qu'un demi-enseignement ? De ceux dont les honoraires se calculent sur dix à quinze heures par semaine ?

Est-il normal que les élèves des maîtres de virtuosité gagnent en donnant des leçons particulières plus que leurs professeurs qui travaillent à plein temps ?

Un comité représentatif

Pour veiller sur cette organisation, le comité ne manque pourtant pas de personnalités. Elles siègent à titre bénévole, certes, mais ne pratiquent pas pour autant le mécénat. Ce sont :

M. Georges Jaccottet, conseiller national, directeur des Ecoles de la Ville de Lausanne, délégué de la Municipalité, président.

M. Charles Veillon, industriel, vice-président.

Kermesse contemporaine: le consommateur trônant sur le char de

La publicité nous persuade que nous vivons au pays de Cocagne, au royaume de la mère Royaume. Voyez, nous dit-elle : les fruits de toutes les latitudes sur notre table, les images de l'univers dans notre chambre, toutes les frontières sous nos roues, sous nos ailes ; et la santé retrouvée, prolongée ; le luxe de jadis devenu notre ordinaire ; les épices ne sont plus moyenâgeusement rares ; que la vie a du piment ! Quand l'économie est au service de l'homme, comme on veut nous le faire croire, comment s'expliquent alors des démarches qui peuvent paraître mesquines comme des marchandages de millionnaires ?

En voici quelques-unes, pittoresques, que cite M. Meynaud*.

Les consommatrices romandes achètent des boîtes de petits pois d'un kilo, égouttent les légumes, les pèsent et ne trouvent plus que 440 à 500 grammes de légumes.

L'Etat français intervient pour définir la qualité de l'huile d'olive. Par décret de mai 1961, la France gaulliste réglemente les critères qui permettent de distinguer par ordre de qualité décroissante l'huile d'olive « vierge extra », « vierge fine », « vierge courante », « pure ». Quant au gouvernement belge, par arrêté royal, il s'occupe, lui, de la composition des saumures pour empêcher qu'on emploie du phosphate qui permet de gorger les jambons d'eau ; l'eau étant vendue au prix de la viande ! Des associations décomposent des savonnets, déshabillent des montres. Mais pourquoi donc ces épluchages si l'économie est au service de l'homme ?

Le contrat qui lie l'acheteur et le vendeur est inégal. Un individu isolé qui n'a, en général, aucune connaissance de chimie, de physique, d'économie est seul

face à des énormes puissances industrielles et commerciales, seul comme l'ouvrier inorganisé du XIX^e siècle face à la puissance patronale.

Aussi les consommateurs ont-ils songé à s'organiser. à se grouper pour mieux défendre leurs intérêts. Que valent ces efforts ? Les consommateurs peuvent-ils être un groupe de pression efficace ?

Dans son ouvrage « Les consommateurs et le pouvoir », M. Meynaud décrit largement ces efforts. Nul n'était, plus que lui, qualifié pour le faire. Il fut au titre de consultant de l'O.E.C.E. chargé d'une enquête sur ce sujet ; et personne n'a eu la possibilité de réunir une documentation aussi riche ; ses bibliographies sont étonnamment vastes et complètes. Bref, cet ouvrage est un outil de travail précieux.

Sur le ton du « savez-vous que... », quelques-uns des renseignements que vous pourrez glaner dans cet ouvrage : un Américain reçoit sous toutes les formes audio-visuelles en moyenne 1500 messages publicitaires par jour. On consomme en Suisse 50 tonnes de phénacétine par an, substance qui entre dans les comprimés les plus efficaces ; 20 000 personnes sont des intoxiqués de ces produits. Les Américains dépensent pour les funérailles (1,7 million de défunts), le double du budget de la Confédération (5,7 millions de vivants). Dans un super-marché bien agencé, le 30-35 % des achats sont des achats impulsifs.

On peut ainsi, à pleines mains, puiser dans cet ouvrage. La description de la kermesse contemporaine est riche en pittoresque.

Quels résultats ?

Que valent, devant le gaspillage contemporain, les

efforts des associations de consommateurs ? Ils sont à la fois précieux et limités. Précieux parce que, en ces temps où triomphe la publicité, toute contre-publicité exerce un effet certain. On peut de la sorte « terroriser » les fabricants. Mais une efficacité plus simple et plus naturelle, ajouterons-nous, pourrait être obtenue si les coopératives estimaient que servir le consommateur, ce n'est pas seulement lui octroyer une ristourne, mais lui donner l'assurance que toute marchandise vendue dans des magasins coopératifs offre les qualités que promettent l'emballage et le prix ; pourquoi créer à l'extérieur des instituts de contrôle, alors que la mise en vente dans le magasin coop devrait, à elle seule, signifier que la marchandise a été testée et jugée conforme ?

Mais, si précieuse qu'elle soit, l'influence des ligues de consommateurs est limitée. C'est une des plus importantes conclusions de l'étude de M. Meynaud. Limitée, parce qu'elles sont impuissantes à obtenir une amélioration de la qualité dans les secteurs où l'objet est construit fragile, volontairement, par accord tacite des fabricants (ampoule électrique, pneus). Limitée parce que quantité d'objets manufacturés sont vieillissants avant l'âge par l'invention de nouveaux modèles ou par des nouvelles modes imposées par la publicité. Limitée parce que les associations de consommateurs ne peuvent empêcher que soient créés de nouveaux besoins artificiels, et que triomphent des gadgets. On parle souvent, nul ne l'ignore, des broches à dents électriques. Mais sait-on qu'il en existe 22 modèles aux Etats-Unis, de 38 à 86 francs, et que les associations de consommateurs en ont retenu cinq comme dignes d'être achetées !

réduits à se nourrir de sons?

M. Roger Correvon, avocat, secrétaire.
M. Alfred Cornaz, directeur de la Caisse d'Epargne et de Crédit, trésorier.
M. Robert Anken, chef de service au Département de l'instruction publique et des cultes, délégué de l'Etat de Vaud.
M. Henry Hentsch, chef de service à la Direction des Ecoles, délégué de la Ville de Lausanne.
M. Marius Amann, architecte, ancien municipal.
M. Georges Blanchoud, directeur de l'Assurance Winterthur-Accidents.
M. Pierre Chavan, ancien procureur général du canton de Vaud.
M. Jean Coigny, avocat.
M. Victor Desarzens, chef d'orchestre.
M. Roland Jaton, avocat.
M. Henri Jeanrenaud, inspecteur scolaire.
M. Pierre Mercier, docteur ès sciences.
Mlle Lily Merminod, professeur de musique.
M. Georges Pfeiffer, avocat.
M. André Rochat, notaire.
M. Fernand Zumstein, notaire.
Fermez le ban !

La situation en Suisse

Qu'en est-il ailleurs ?

Une constatation générale s'impose : la situation en Suisse allemande est très nettement autre qu'en Suisse romande. En ce qui concerne l'organisation tout d'abord : les Conservatoires de Suisse allemande ont abandonné le système des divers degrés, pour ne retenir que deux divisions :

- Allgemeinemusikschule, qui groupe tous les élèves qui pratiquent avant tout la musique pour leur plaisir.
- Berufsabteilung, qui comprend les classes « normale » et « virtuosité ».

Il nous paraît intéressant de préciser ici l'importance des divers Conservatoires. Le premier chiffre cité représente le nombre d'élèves en section générale, le deuxième indique le nombre d'élèves en classes « normale » et « virtuosité ». Ces chiffres représentent la moyenne des années 1962-1963.

Bâle : 2650 / 236
Berne : 1826 / 84
Bienne : 1200 / 20
La Chaux-de-Fonds : 600 / 10
Genève : 1600 / 50
Lausanne : 900 / 56
Neuchâtel : 510 / 10
Winterthur : 1440 / 73
Zürich Konservatorium (dépendant de l'Etat) : 2200 / 180
Zürich Musikakademie (Institution privée, recevant des subventions des pouvoirs publics) : 650 / 90.
Les écoles, ramenés à des heures de 60 minutes, sont en général un peu plus élevés en Suisse romande qu'en Suisse allemande. Ils varient de 186 francs (Bâle), 190 francs (Bienne), à 338 - 375 francs (Genève). En comparaison, Lausanne (de 195 à 250 francs).
En Suisse allemande, les écoles ne financent qu'une partie des salaires ; à Lausanne, ils assurent les salaires et même une part des frais administratifs. Autrement dit, alors que les pouvoirs publics en Suisse allemande font un effort important, dans le Canton de Vaud elles sont « heureuses » de s'en tirer avec de modestes subventions (Etat : 46 000 francs ; Ville : 49 000 francs).

Mais il est plus simple de prendre pour référence un exemple précis.

Nous avons écarté d'emblée les Conservatoires de Bâle, de Zurich et de Winterthur, ces trois localités jouissant incontestablement de conditions très particulières. En effet, le mécénat s'y pratique encore d'une manière très active, et par ailleurs les ressources financières de ces cités sont importantes, on le sait. Mais l'effort accompli par la ville de Bienne en faveur de son Conservatoire nous a particulièrement frappés.

Le Conservatoire de Bienne reçoit actuellement 1500 élèves, répartis entre 59 professeurs (Lausanne : 995 élèves - 81 professeurs). Les professeurs sont rémunérés en fonction du nombre d'heures par semaine répartis en deux sections : Allgemeinemusikschule - Berufsabteilung. A l'intérieur de chacune des sec-

tions, il n'est fait aucune distinction entre les diverses branches, ou encore entre les leçons individuelles et les leçons de groupes. Il est simplement prévu une augmentation de salaire en fonction de l'ancienneté. Un léger avantage est également accordé aux professeurs qui s'engagent à assurer un nombre d'heures minimum.

Afin d'éviter une surcharge excessive dans le travail des professeurs, un plafond a été fixé. Le nombre maximum d'heures d'enseignement, au delà duquel le professeur ne saurait aller, lui assure néanmoins une rémunération très équitable. Qu'on en juge :

- Berufsabteilung : 26 heures de 60 minutes au maximum - salaire d'un maître de gymnase (gymnase vaudois) ;
- Allgemeinemusikschule : 30 heures de 60 minutes au maximum - salaire d'un maître primaire.

On est loin des salaires maximum de Fr. 535.— ou Fr. 650.— par mois auxquels peuvent prétendre les meilleurs professeurs du Conservatoire de Lausanne. Les professeurs qui assurent un certain nombre d'heures de cours ont la possibilité d'adhérer à la caisse de pension du personnel communal. L'assurance maladie et accidents est généralisée. Les vacances sont payées.

Jusques à quand ?

Ce qui est possible à Bienne est-il impossible ailleurs ? Il est curieux de voir l'Etat de Vaud consacrer, à juste titre, des sommes importantes à l'enseignement des beaux-arts (les professeurs de dessin sont rétribués comme les autres membres du corps enseignant ; on a construit pour plusieurs millions une nouvelle école) et ignorer de la sorte l'enseignement de la musique. Mais ces faits sont-ils connus de ceux qui se retrouvent fidèlement au cérémonial musical des lundis de l'Orchestre de la Suisse romande ? Peut-on honorer la musique et tolérer qu'un virtuose enseignant gagne moins qu'une dactylo à ses débuts ?

Pourquoi l'enseignement de la musique ne serait-il pas, comme l'Université et les Beaux-Arts, une branche de l'enseignement public ?

l'abondance Un ouvrage-clé du professeur Meynaud

Le consommateur total

Le professeur Meynaud ne s'est pas borné à l'étude des associations de consommateurs. Pour l'élaboration de son livre, il a choisi un deuxième parti. Il distingue de l'acheteur de denrées, d'appareils, de gadgets, le consommateur. Car nous consommons aussi des biens qui ne sont pas mis en vente : de l'eau, de l'air, la beauté d'un paysage. Autrement dit, il faut se placer du point de vue de l'usager, de l'homme (L'activité de la Ligue pour la protection de la nature, par exemple, doit être étudiée au même titre que l'activité des associations de ménagères). Ce choix peut paraître banal. En réalité, il est essentiel, et il suffit pour faire de cet ouvrage autre chose qu'un ouvrage descriptif : un ouvrage passionné.

En effet, un des traits fondamentaux de l'économie moderne, c'est que nous sommes incapables de déterminer les coûts sociaux d'une fabrication. Les névrosés, les intoxiqués, les alcooliques, les victimes de la circulation ont été d'abord des sources de profit pour les maisons qui leur ont vendu pilules, alcools et voitures. Mais ce ne sont là que des cas évidents ; il en est d'autres, moins évidents, mais du même ordre. Le profit est toujours immédiat et privé, mais le coût social supporté par la collectivité n'apparaît lui qu'après coup.

L'économie moderne ne veut satisfaire que la « demande solvable ». Souvent les milieux de gauche font remarquer que la nationalisation de certaines entreprises n'intéresse l'économie privée qu'à partir du moment où ces entreprises, comme une ligne de chemin de fer secondaire, ne sont plus rentables. On dénonce alors « la nationalisation des pertes ». Mais

s'il ne s'agissait que de racheter des entreprises, ce serait là un phénomène épisodique. Or, la vraie nationalisation des pertes, c'est un phénomène constant : en permanence la collectivité assume les frais sociaux, les « coûts externes » (selon la forme de B. de Jouvenel) des fabrications.

Ces frais, aucune comptabilité nationale ne les fait apparaître. La dégradation d'un paysage ne se chiffre pas économiquement. Et même lorsque le calcul est possible, les comptes nationaux inscrivent toutes les activités dans la même rubrique : la vente de produits qui altèrent la santé de l'homme aussi bien que les frais hospitaliers qu'ils entraînent à longue échéance. Plus on vend, plus on soignera, et le tout sera présenté comme une augmentation du revenu national ! Certes, les entreprises, comme les particuliers, participent aux dépenses et aux investissements publics par l'impôt. Mais on sait comment les sociétés cherchent à éluder l'impôt. L'argument essentiel qu'elles font valoir : une trop forte fiscalité freinerait les investissements privés. Admirable contradiction ! Elles voudraient se dérober devant le financement des tâches collectives, pour mieux augmenter leur production privée, qui aura pour effet d'accroître les charges sociales. C'est la faiblesse fondamentale des sociétés d'abondance. Elle est déjà sensible. Le diagnostic révèle le retard ou le sous-développement du secteur public. Depuis que Galbraith a décrit cette maladie des sociétés riches, toutes les observations concordent : M. Meynaud à son tour réunit un beau faisceau de preuves.

Ce qui est admirable dans son livre, c'est qu'il pousse jusqu'au bout la logique de son parti initial. Si le consommateur, c'est l'homme dans sa totalité, l'éco-

nomie de marché n'est pas essentiellement à son service.

Les inégalités subsistent

Les sociétés d'abondance ne présentent pas seulement un retard du secteur public, l'inégalité des revenus y demeure impressionnante : en France, en 1960, le tiers du total des ménages français, soit 4 900 000 unités de consommation (célibataires ou familles) disposaient de moins de 660 francs par mois. Loin de s'atténuer, comme on l'affirme souvent, l'inégalité des salaires ne cesse de croître. Les familles nombreuses sont lourdement pénalisées. Et il est nécessaire de rappeler constamment ces faits, si souvent niés, malgré la rigueur de la démonstration des économistes qui les ont étudiés.

Mais alors quelle solution ?

M. Meynaud affirme que si nous savions éviter le gaspillage de l'économie actuelle (faux-frais de la spéculation, de la publicité, de l'inutilité), nous pourrions passer dans des secteurs limités au stade de l'économie distributive et trouver les moyens de résoudre, sans peine, le problème du logement.

Comment imposer la solution politique ? A ce seuil s'arrêtent les efforts des économistes et des sociologues. Mais il faut être reconnaissants s'ils mettent à notre disposition les documents qui permettent de mieux comprendre la société dans laquelle nous vivons et si, de surcroît, ils acceptent eux-mêmes, comme le professeur Meynaud, de prendre parti, passionnément.

* « Les consommateurs et le pouvoir », Etudes de science politique, 1964.